

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

Séance du 01 Avril 2021

L'an deux mille vingt et le jeudi un avril à dix sept heures le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINSILY ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Franceline YEPONDE ; M Yvon COMBES ; M Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Anny GENIPA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Manuela PETRO-METONY par M. Rodrigue MOULIN
Mme Karine GATIBELZA par M Lucien BEAUZOR

Absents : Mme Clara RIGAH ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Pierre ALBINA ; M. José TORIBIO ; Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

Date de la convocation**26 mars 2021****Date d'affichage de la délibération****Adoptée à l'unanimité****DELIBERATION N°2021/04/20****APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'AMENAGEMENT
DU SENTIER DE BOIS BANANE**

Le sentier Bois Banane ou « Bwa Bannann » est un des sentiers de randonnée les plus prisés sur la commune, voir à l'échelle du département de la Guadeloupe. Il prend son départ à Ravine Chaude, en traversant la forêt de Castra. Ce sentier est aussi largement référencé sur les réseaux sociaux alors que la trace ne bénéficie d'aucun aménagement permettant l'accès en toute sécurité par les pratiquants.

Pour rappel, par délibération n°2017/06/52 en date du 27 juin 2017, la commune de Lamentin sollicitait l'inscription de cette trace au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées) afin de bénéficier d'une part, de son référencement au niveau départemental et d'autre part, des financements liés à ce classement.

Toutefois, en amont de ce classement, il revient à la commune de procéder au financement des travaux de signalétique et de mise en sécurité ; de démontrer que ce sentier revêt un intérêt historique ou naturel, pour ensuite solliciter la participation financière du Conseil Départemental à son entretien.

Les travaux sont les suivants :

- Travaux de création de l'itinéraire, de mise en sécurité et signalisation : 94 639,41 €TTC
- Prestations de service : animation du sentier, sécurité, 22 000 €TTC
- Frais de communication et publicité : 5 200 €TTC

TOTAL DEPENSES : 121 839,41 €TTC

Plan de financement :

	Financiers	Montant (€TTC)	% du total
Financiers publics	Union européenne – programme LEADER	73 103,65	60%
	Conseil départemental	24 367,88	20%
	Sous-total financeurs publics	97 471,53	80%
Autofinancement	Autofinancement	24 367,88	20%
Total général		121 839,41	100,0%

Le maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement pour la réalisation des travaux de création, de sécurisation, de signalisation, d'animation et d'entretien du sentier Bwa Bannan.

Le conseil Municipal

Vu le règlement national d'urbanisme de la ville de Lamentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération n°2017/06/52 du 27 juin 2017 autorisant l'inscription du sentier bwa bannan au PDIPR,

Vu la délibération n°2014/11/87 du 20 novembre 2014 approuvant l'adhésion de la commune à la charte de territoire du Parc national de la Guadeloupe,

Considérant la politique visant à développer l'agri-tourisme sur le territoire,

Considérant la volonté de la commune de développer l'attractivité du territoire,

Considérant la fréquentation importante de ce sentier,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver le plan de financement proposé pour la réalisation des travaux liés à l'aménagement, la signalétique du sentier, l'animation et l'entretien du sentier Bwa Bannan situé à Ravine Chaude Lamentin.

	Financeurs	Montant (€TTC)	% du total
Financeurs publics	Union européenne – programme LEADER	73 103,65	60%
	Conseil départemental	24 367,88	20%
	Sous-total financeurs publics	97 471,53	80%
Autofinancement	Autofinancement	24 367,88	20%
Total général		121 839,41	100,0%

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE